

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : G4100CFH
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

**SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : VIM RECURANT CITRON BE.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Application : Produit de nettoyage.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

HENKEL BELGIUM N.V.  
 16, Avenue du Port / Havenlaan 16  
 Bruxelles / Brussel B-1080  
 uw-msds.benelux@be.henkel.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

: +32 (0)2-4212711

Tel: +32 (0)70 245245

HENKEL. Tel: +32 70 222 076 (7h - 24h)

**SECTION 2 Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

• Classification CE : Non classé.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers : Aucune dans des conditions normales.

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

: Non applicable aux mélanges.

**3.2 Mélanges**

: Mélange. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

**Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (Règlement (CE) 1272/2008) :**

Nom de la substance	Valeur(s)	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Sodium Carbonate	: entre 1 et 5 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19-XXXX	Xi; R36 Eye Irrit. 2; H319
Alkylbenzènesulfonate de sodium	: entre 1 et 5 %	68411-30-3	932-051-8	----	01-2119565112-48-XXXX	Xn; R22 Xi; R38-41 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315

**SECTION 4 Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEACACFH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

#### SECTION 4 Premiers secours (suite)

<b>Inhalation</b>	: Non applicable.
<b>Contact avec la peau</b>	: Laver la peau avec de l'eau.
<b>Contact avec les yeux</b>	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Boire de l'eau ou du lait (1/4 litre). Manger un peu grasse (comme crème, beurre, mayonnaise, etc.). Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	: Ne se présentera pas rapidement.
<b>Contact avec la peau</b>	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Rougeur.
<b>Ingestion</b>	: Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales</b>	: En cas de doute ou d'irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
-------------------------------	--

#### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Agents d'extinction appropriés</b>	: Tous les agents d'extinction sont utilisables.
<b>Agents d'extinction non appropriés</b>	: Non connu.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	: Non combustible.
----------------------------	--------------------

##### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Incendies avoisinants</b>	: Les agents d'extinction accorder aux environs.
------------------------------	--

#### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	: Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.
----------------------------------	---

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour l'environnement</b>	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
---	---

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer.
------------------------------	--

##### 6.4. Référence à d'autres sections

<b>Précautions individuelles</b>	: Voir Rubrique 8.
<b>Précautions lors du maniement et de l'entreposage</b>	: Voir Rubrique 7.
<b>Méthode d'élimination</b>	: Voir Rubrique 13.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEA 0101-FH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans un emballage bien fermé.  
Protéger du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Lorsque le produit est utilisé selon les instructions à la section 1.2 dans des conditions normales, aucune mesure particulière n'est requise. Les mesures nécessaires peuvent être trouvés dans la section 7.1 et 7.2.

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de valeur limite fixé pour ce produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Protection individuelle** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire** : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection de la peau** : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de sinistre: Gants.  
Matériau: NBR  
Temps de passage: Pas de recommandations spécifiques.  
Epaisseur: Pas de recommandations spécifiques.

**Protection des yeux** : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de sinistre: Lunettes de sécurité.

**Hygiène générale** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

• Etat physique à 20 °C : Poudre.

• Couleur : Blanc(he).

**Odeur** : Citron.

**Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.

**pH** : ca. 10,0 - 11,5 (1%)

**Point de fusion [°C]** : Non applicable. Décompose (T> 350 °C)

**Point d'ébullition [°C]** : Non applicable. Décompose (T> 350 °C)

**Point d'éclair [°C]** : Aucune donnée disponible.

**Vitesse d'évaporation (éther=1)** : Aucune donnée disponible.

**Inflammabilité** : Non combustible.

**Limites d'explosivité inférieures [%]** : Aucune donnée disponible.

**Limites d'explosivité supérieures [%]** : Aucune donnée disponible.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEACACFH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Pression de vapeur, 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité [g/ml]	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	: Partiel(le).
Coefficient de partage : n-octanol / eau (calculé)	: -1,70
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non combustible.
Température de décomposition [°C]	: > ca 350 °C
Viscosité [mPa.s]	: Non applicable. Solide.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	: Aucune donnée disponible.
---------------------	-----------------------------

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales.
-------------------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
--------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Aucun(es) dans des conditions normales.
-----------------------	---

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun(es) dans des conditions normales.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Aucun(es) dans des conditions normales.
-------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales.
-------------------------------------	---

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Sur le produit

• Informations sur les effets toxicologiques	: Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 3.1.3 du (EC) 1272/2008, ce produit n'est pas toxique. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.
--	---

#### Sur les ingrédients

• Toxicologiques	: • Carbonate de sodium : DL50 (Rat, Admin. orale) [mg/kg] : > 2800 • Alkylbenzènesulfonate de sodium : DL50 (Rat, Admin. orale) [mg/kg] : 2000 - 5000 • Alkylbenzènesulfonate de sodium : DL50 (Lapin, Administ.cutanée) [mg/kg] : > 2000
------------------	--

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CE 10100 FH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Sur le produit

- **Informations toxicologiques** : Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 4.1.3 du (CE) 1272/2008, ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3.

#### Sur les ingrédients

- **Information relative aux écologiques** :
  - Carbonate de sodium : CL50 (Poisson, 96 Heures) [mg/l] : 300
  - Alkylbenzènesulfonate de sodium : CL50 (Poisson, 96 Heures) [mg/l] : 1 - 10

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

: Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Aucune donnée disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

: Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Généralités

: Éviter autant que possible étalement du produit dans l'environnement.  
Éliminer le produit conformément aux réglementations locales.

#### Emballage

: Les conteneurs vide solide. Jeter comme autre déchets plastique.

#### Méthode d'élimination

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.  
Éliminer le produit conformément aux réglementations locales.  
Diluer les résidus et rincer.

#### N° de déchet industriel

: Euralcode 20 01 30 - Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

#### ADR/RID

: Non classifié.

### 14.1. Numéro ONU

#### Numéro ONU

: Non réglementé.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### ADR

: Non réglementé.

#### IMO - IMDG

: Non réglementé.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEACAC-FH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

#### SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

ICAO/IATA : Non réglementé.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

*Transport terrestre*

ADR Classe : Non réglementé.

I.D. n° : Non réglementé.

*Transport par mer*

IMO - IMDG Classe : Non réglementé.

*Transport aérien*

ICAO/IATA Classe : Non réglementé.

ICAO/IATA : Non réglementé.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR : Non réglementé.

IMO - IMDG : Non réglementé.

ICAO/IATA : Non réglementé.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

**En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

**Transport en vrac** : Non applicable. Ce produit n'est pas destiné à être transporté dans vraquiers.

#### SECTION 15 Informations réglementaires

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

##### **Communautés Européennes**

*Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.*

*Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.*

##### **• Règlement (CE) No.648/2004 du 31 mars 2004, relatif aux détergents. Annexe VII.**

- **Composition** : < 5% : - Agents de surface anioniques  
Parfums  
Limonene.

##### **La réglementation nationale**

##### **• Allemagne**

-VbF : Non classifié.

-Classe WGK : 1 - schwach wassergefährdend (gemäß VwVwS; Anhang 4)

##### **• Pays-Bas**

-Catégorie de pollution des eaux : 11 - Peu nocif pour les organismes aquatiques.

-Effort d'assainissement : B - Minimiser les fuites; l'application de la meilleure technologie possible.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEACACFH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

### SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

: Aucune donnée disponible. Pour les mélanges obligatoires à partir de 01/06/2015.

### SECTION 16 Autres informations

**Liste des phrases R pertinentes (§ 3)** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
R36 : Irritant pour les yeux.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

**Liste des phrases H pertinentes (§ 3)** : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Les abréviations et acronymes

: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS - Chemical-Abstract-Service  
CE50 - La concentration efficace médiane  
No CE - Numéro d'identification, Codification des substances  
CL50 - Concentration létale médiane  
DL50 - La dose létale médiane  
DNEL - Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)  
EMS - Emergency Schedule number  
IATA - International Air Transport Association  
IBC - International Bulk Chemical  
ICAO - International Civil Aviation Organization  
ID n° - numéro d'identification du danger  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
IMO - International Maritime Organization  
MAC - Concentration maximale sur les lieux de travail  
NBR - Nitrile rubber  
NVIC - Dutch National Information Centre for toxicity  
ONU - L'Organisation des Nations unies  
PBT - substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique.  
PEL - Permissible Exposure Limit  
PNEC - Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)  
REACH - l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STEL- Short-Term Exposure Limits  
TLV - Threshold limit value  
TWA - Time weighted average  
vPvB - substance très (very) Persistante et très (very) Bioaccumulable.  
WGK - Classes de danger pour l'eau (Allemagne:Wassergefährdungsklasse)

**Révision** : Révision - Voir : \*

L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la rubrique 1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant. Les données sont basées sur l'information la plus récente connue qui est, si nécessaire, régulièrement revue. L'utilisateur est le seul responsable du respect des précautions mentionnées ci-dessus ainsi que du maintien de l'information complète et suffisante sur l'emploi du produit. Il est conseillé de diffuser l'information concernant cette fiche de données de sécurité en adaptant, si nécessaire, la forme en fonction des différents utilisateurs.

**Date d'impression** : 12 / 12 / 2013

**Préparé par** : \*\*\* PROPOSITION \*\*\*

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8 de 8
		Edition révisée n° : 5
		Date : 16 / 2 / 2016
		Remplace la fiche : <del>CEACAFH</del>
<b>VIM RECURANT CITRON BE</b>		<b>7017</b>

---

Fin du document

---